

## **RÉSOLUTION POUR L'AGA DU 15 MAI 2024**

Attendu que l'Association nationale des retraités (ANR) doit continuer à augmenter le nombre de ses membres pour survivre,

Attendu que l'ANR a besoin de bénévoles dans tout le pays pour diffuser son message dans les régions et les sections,

Attendu que les sections de l'ANR jouent un rôle important pour atteindre et servir directement les membres retraités et les conjoints survivants,

Attendu que les présidents de section représentent et parlent au nom de leurs électeurs et que les points de vue et les préoccupations des sections doivent être entendus,

Attendu que l'ANR reconnaît le rôle important que jouent les présidents de section dans la direction de leur section au sein de leur région respective,

Attendu que l'ANR reconnaît l'importance de la présence de ces dirigeants bénévoles de première ligne aux congrès pour partager leurs points de vue et leurs préoccupations sur toutes les questions relatives à l'ANR,

Il est donc résolu que l'ANR reconnaisse les présidents de section comme délégués à tous les congrès futurs de l'ANR, avec le statut de délégué et les droits énoncés dans les règlements de l'ANR,

Qu'il soit en outre résolu que leur participation à tous les futurs congrès de l'ANR soit entièrement financée par l'ANR,

Qu'il soit en outre résolu que les règlements de l'ANR et tous les règlements subordonnés soient modifiés pour refléter ce changement afin de s'assurer que les présidents de section, ou leur remplaçant, seront toujours délégués à tous les congrès futurs de l'ANR.

Proposé par : Gino Piazza, Windsor, ON

Appuyé par : Bob Sharpe, St. John's, Newfoundland

---